



Le nouveau Conseil d'Administration
• Charte d'accompagnement des locataires - COVID-19
• Réseau urbain de chaleur à Estressin
• Chantiers d'été 2020
• Numéros utiles...



Le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 17 juillet dernier a donné lieu à la désignation de nouveaux membres du conseil d'administration d'Advivo lesquels m'ont une nouvelle fois porté à la Présidence de l'office, cette fois-ci à l'unanimité des suffrages.

Je suis bien évidemment sensible à cette marque de confiance qui vient ainsi récompenser le bien fondé des choix opérés par le conseil d'administration au cours du mandat précédent.

J'ai souhaité, à cette occasion, rappeler combien il était important dans un contexte économique contraint de poursuivre notre gestion rigoureuse de l'Office.

Non pas seulement pour être exemplaires sur le plan de la rigueur budgétaire. Mais bien aussi pour pouvoir mener à bien les différents objectifs que nous nous sommes fixés afin de vous satisfaire.

Ces objectifs sont naturellement de continuer à vous proposer une offre de logements de qualité, de poursuivre notre politique de réhabilitations notamment thermiques, de maîtriser toujours plus les hausses de vos loyers, de s'attacher à la qualité de service rendu et, en fin de compte, de contribuer encore et toujours plus à l'amélioration de vos cadre et qualité de vie.

Je suis certain que le nouveau conseil d'administration et les équipes d'Advivo placées sous l'autorité du directeur général Nicolas Berthon auront à cœur tout au long des six prochaines années de répondre à votre attente et de faire en sorte que notre office soit une nouvelle fois au rendez-vous de la réussite.

Le Président, Thierry KOVACS
Président de Vienne Condrieu
Agglomération

NICOLAS BERTHON : nouveau directeur général

Quelques éléments de présentation peut-être ?

Je suis âgé de 47 ans, papa d'un garçon de 16 ans. Je suis diplômé (bac + 5) de l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) de Dijon, j'ai un parcours déjà ancien dans le logement social où j'évolue depuis 2006.

Je suis arrivé au sein d'Advivo en janvier 2019 comme directeur général adjoint aux côtés du directeur général de l'époque Julien de Leiris. Puis à la suite du départ de ce dernier, j'ai été appelé à le remplacer par le Conseil d'administration de l'Office qui a entériné mon recrutement au poste de directeur général lors de sa séance du 19 mai dernier, pour une prise de fonction au 23 juin.



Quels sont vos objectifs à ce poste ?

Mes objectifs sont naturellement ceux qui m'ont été fixés par le Conseil d'Administration et s'inscrivent dans la continuité du travail engagé par mon prédécesseur. J'entends m'attacher ainsi, malgré les contraintes qui sont imposées par l'Etat aux acteurs du logement social, à veiller à la bonne gestion de notre office afin de nous permettre de dégager les marges de manœuvre financières pour poursuivre notre politique de construction de logements sur les départements de l'Isère et du Rhône mais aussi les réhabilitations, l'amélioration de la qualité de service rendu à nos locataires ainsi que la maîtrise de leurs charges.

Un vœu plus particulier ?

Oui, la réussite de la société de coordination entre Rhône et Alpes (SCEREA) qui est en cours de création avec notre partenaire Alpes Isère Habitat. C'est un projet important qui doit permettre de développer une vision commune en vue de préserver notre modèle d'Office Public de l'Habitat, de proposer des réponses adaptées aux besoins des territoires tout en accordant une large place aux collectivités locales.

Il s'agit d'une nouvelle étape de l'histoire de notre office et je sais pouvoir compter dans cette perspective sur notre personnel. Je dois dire que j'ai pu, lors de la crise sanitaire qui nous a frappés, mesurer toute sa compétence, son implication et son dévouement à notre office et à ses locataires. En effet, dès le 17 mars dernier et la mise en œuvre du confinement, nous avons continué à répondre aux appels et nous avons été ensuite, dès le 11 Mai, le premier bailleur du Rhône et de l'Isère à accueillir à nouveau les locataires !



UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ADVIVO



Le 16 septembre dernier, le nouveau Conseil d'Administration d'Advivo a pris ses fonctions et tenu sa première réunion.

Le Conseil d'Administration d'Advivo est composé de vingt-sept administrateurs. Parmi ceux-ci, douze membres sont désignés par la collectivité de rattachement Vienne Condrieu Agglomération (six élus du conseil communautaire, six personnes qualifiées), trois membres sont élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, cinq membres représentent les associations de locataires, trois membres sont désignés respectivement par les caisses d'allocations familiales, l'Union Des Associations Familiales (UDAF) de l'Isère, Action Logement, deux membres représentent les organisations syndicales et deux membres représentent le domaine de l'insertion.

Au cours de cette première séance, les nouveaux membres du Conseil d'Administration ont élu à leur tête et à l'unanimité, Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération, Maire de Vienne qui retrouve donc son poste de Président d'Advivo. A noter que Christophe Charles, conseiller communautaire, Maire de Luzinay a été élu Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Office. A cette occasion, ont également été désignés les membres du bureau ainsi que les membres des différentes commissions (commissions d'attribution de logements, d'appels d'offres et des finances).

Rappelons que le rôle du Conseil d'Administration de l'Office, sous l'autorité de son Président, est de conduire pour la durée du mandat, à savoir six ans, la politique générale de l'Office et de régler par ses délibérations les différentes affaires de l'organisme.

791 LOGEMENTS D'ESTRESSIN CHAUFFÉS GRÂCE À L'USINE YOPLAIT

ADVIVO
EN CHANTIERS



Cet été, Advivo a affirmé son implication dans les enjeux climatiques en lançant les travaux de mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur et de création d'un réseau urbain de chaleur à Estressin.

L'objectif est de chauffer 791 logements ainsi, que l'école Claude-Bernard dès 2021.

L'usine YOPLAIT de Vienne dans son processus de fabrication, génère une source d'énergie disponible et non exploitée. En installant des pompes à chaleur, ENGIE Solutions va mettre en place des infrastructures de récupération de cette chaleur fatale.

L'énergie sera ensuite directement injectée dans le futur réseau de chaleur.

Ce projet innovant établi en partenariat avec Yoplait, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération permettra de **couvrir 60% des besoins des logements et de réduire les émissions de CO2 de 50%.**

DES JEUNES INVESTIS POUR LES CHANTIERS D'ÉTÉ



Entre le 13 juillet et le 14 août, 48 jeunes encadrés par des membres de l'association PREVENIR (dispositif d'insertion par le travail) ont effectué des travaux d'amélioration des parties communes de nos résidences : réfection des peintures des halls, des montées d'escaliers, nettoyage des faïences, etc...

Dans le quartier de Malissol, ce sont les murs, les portes et les montées d'escaliers qui ont été repeints aux 2 et 3 place Lacepède. Au Grand Estressin, les jeunes sont intervenus pour la peinture de toutes les portes d'accès aux bâtiments.

Initiés en 2001, l'objectif des chantiers d'été est d'offrir la possibilité à des jeunes âgés de 16 à 18 ans, enfants de locataires Advivo pour la plupart, d'accéder à une première expérience professionnelle rémunérée.

CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES - COVID-19



L'Union sociale pour l'habitat, les Fédérations qui la composent et les cinq associations nationales de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation ont signé le 4 mai 2020 une charte nationale de bonnes pratiques en faveur des locataires en situation de fragilité économique liée à la crise sanitaire.

Chaque organisme est invité à décliner cette charte, c'est pourquoi **Advivo et les trois associations de locataires : CLCV, Indecosa CGT Isère et CGL 38 ont signé, le 29 septembre, un protocole local commun de 20 engagements, en soutien aux locataires en difficultés.**

Entre autres, Advivo s'engage à contacter tout locataire dont il constate des difficultés de paiements et à proposer des solutions personnalisées en fonction des situations de chacun. Advivo s'engage également à ce qu'il n'y ait aucune expulsion de locataire liée aux seules conséquences de la COVID-19.

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter votre chargée de contentieux au sein de votre agence.

NUMÉROS UTILES JOINDRE LE BON CONTACT



LES AVENTURES D'ADVIVUS



Les installations de chauffage, d'eau chaude, de VMC, les portes de garage et les ascenseurs sont entretenus et réparés par des entreprises sous contrat avec Advivo.

Si l'un de ces équipements tombe en panne, **vous pouvez les contacter directement sans passer par Advivo.**

Pour connaître les démarches à suivre, reportez-vous à la **fiche « numéros utiles »** qui vous a été remise à votre entrée dans les lieux, ou récupérez-en un exemplaire auprès de votre antenne.

Nouveauté ! Vous pouvez désormais consulter et télécharger votre fiche « numéros utiles » directement sur notre site internet : www.advivo.fr, dans l'onglet : « espace locataire » puis « documents à télécharger ».

L'ÉCO-GESTE D'OCTOBRE



ECO-GESTE #5 : CUISINER DE MANIÈRE RESPONSABLE

En adoptant quelques bons réflexes, vous pouvez limiter le gaspillage d'énergie dans la cuisine !

Le micro-ondes : en plus d'être rapide pour réchauffer vos plats, le four à micro-ondes permet de faire d'importantes économies d'énergie. **Il consomme jusqu'à 75 fois moins qu'un four classique.**

Pour la cuisson, couvrir vos casseroles peut vous permettre de réaliser jusqu'à **9% d'économies**, en évitant la déperdition d'énergie. Vous pouvez également éteindre votre four ou votre plaque de cuisson avant la fin de la cuisson. La chaleur résiduelle permettra à votre plat de terminer sa cuisson !

PROPRETÉ DES PARTIES COMMUNES

Si vous constatez un problème ou une anomalie liés à l'entretien des parties communes de votre logement, vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse suivante : proprete@advivo.fr

Celle-ci a été créée spécialement pour recueillir vos remarques.





INTERPHONES : EN FINIR AVEC LE « 2 POIDS, 2 MESURES » !

Les parties communes de nos immeubles (allées, montées d'escaliers, paliers, caves, garages,...) sont, trop souvent, des lieux où n'importe qui peut y faire n'importe quoi (dégradations diverses, squats, dépôts sauvages,...) contrevenant ainsi au **Règlement Intérieur** qu'**Advivo** doit faire respecter, comme la **Loi l'y oblige**.

Pour faire face à ces obligations-là...**ainsi qu'**à celles concernant les réparations et l'entretien, etc..., **tout en étant absent du « terrain »**, l'**Office** a mis en place une solution simple et économique pour lui : l'**installation d'interphones ...à nos frais**, c'est à dire **une augmentation de loyer déguisée !**

Cependant, il y a quelque temps, Advivo a décidé, **très justement**, d'installer des interphones, **gratuitement ! ...mais** seulement dans un certain nombre de nos allées, comme si les autres allées ne méritaient pas cet équipement, ... même si il ne fait pas tout ...

Rien ne justifie cette inégalité de traitement, rien ne justifie donc qu'Advivo continue d'exiger une participation financière des locataires qui demandent l'installation d'un interphone dans leur allée.

L'installation des interphones doit être gratuite pour tous !

CLCV - tel 06 77 82 68 85



QUE FAIRE POUR VÉRIFIER SES CHARGES LOCATIVES ?

Les charges récupérables sont souvent un des sujets de tensions entre bailleurs et locataires.

Vérifier ses charges locatives est un droit que certains locataires hésitent à exercer. La CGL38 a des droits plus étendus qu'aux locataires isolés en matière de contrôle puisque c'est à tout moment qu'elle peut accéder aux documents relatifs aux charges, et non, comme les locataires, uniquement dans les six mois qui suivent l'envoi du décompte de régularisation ; mais aussi en matière de concertation, puisqu'elle peut demander à être consultée sur la gestion de l'immeuble chaque semestre.

N'hésitez pas à nous solliciter afin de bien comprendre votre facture de logement.

CGL38 : 19 rue H Duhamel - 38100 Grenoble

Tél. : 06 95 38 06 12 ou 07 68 45 89 70

E-mail : cglisere@gmail.fr – Site Internet : www.lacgl.fr



CALENDRIER DES PERMANENCES

2ème mercredi du mois de **10h à 12h** et **4ème mercredi** de **10h à 12h** et **14h à 16h**.

Sauf :

- **En novembre** le *jeudi* 12
- **En décembre** le *lundi* 21.

Si vous avez des soucis avec le nettoyage des parties communes, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mail suivante : proprete@advivo.fr

Si vous souhaitez faire un contrôle de charges, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous accompagnerons. Nous avons déjà effectué un contrôle pour des locataires du Quartier « l'Isle ».

INDECOSA-CGT vous aide et vous accompagne aussi dans vos démarches concernant la consommation en général.

Une permanence juridique sera tenue tous les 4ème mercredi du mois.

Information juridique : lorsque vous rendez un garage, pensez à remettre un préavis au bailleur.

Des réunions vont être programmées par les élus **INDECOSA-CGT** chez **ADVIVO**, dans les différents quartiers (programmation à venir).

INDECOSA-CGT • 04 76 49 19 04
indecosacglisere@orange.fr



SIÈGE SOCIAL
Vienne • 04 74 78 39 00
accueil@advivo.fr
www.advivo.fr

AGENCE DE VIENNE
Antenne du centre-ville
04 74 78 39 00
accueil@advivo.fr

Antenne d'Estressin
04 27 69 20 20
accueil-estressin@advivo.fr

Antenne de Saint Martin
04 27 69 20 30
accueil-stmartin@advivo.fr

Antenne de L'Isle
04 27 69 20 40
accueil-isle@advivo.fr

Antenne de Malissol
04 27 69 20 50
accueil-malissol@advivo.fr

**AGENCE DE PONT-ÉVÊQUE
ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES**
Antenne de l'Isle d'Abeau
04 27 69 20 60
accueil-pteveque@advivo.fr